

## Les accidents du travail en Guadeloupe \* en 2019 : moins fréquents, plus graves

En Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 1 635 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2019. Les salariés ont subi en moyenne 12,5 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées, contre 15,3 dans l'ensemble des Drom (hors Mayotte) et 21,2 au niveau national. Un accident sur douze a occasionné en 2019 des séquelles permanentes entraînant l'octroi d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Les accidents déclarés sont moins fréquents en Guadeloupe que dans les autres territoires, mais souvent plus graves. Les secteurs d'activité de l'agriculture et de la construction sont les plus accidentogènes en Guadeloupe, présentant les taux de fréquence les plus élevés. Les services exposent quant à eux moins les salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (12,2). Le commerce et les services concentrent 76,8 % des AT en 2019 compte tenu de leurs poids importants dans l'économie. Les salariés masculins et les ouvriers en particulier sont les plus touchés par les accidents du travail. A l'inverse, le risque d'accident est plus faible pour les cadres et les chefs d'entreprises.

En Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy en 2019, 1 635 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (1 600 accidents du travail en 2018). C'est moins qu'en 2017 et en 2012 mais davantage que les autres années entre 2010 et 2018. Les chiffres plus récents de la caisse locale de sécurité sociale (CGSS Guadeloupe) indiquent une hausse des AT en 2020 et 2021 en Guadeloupe par rapport à 2019. Au niveau national, on observe une chute en 2020 suivie d'une hausse en 2021 avec moins d'AT qu'en 2019.

### Les accidents du travail en 2019 (hors Mayotte)

Géographie	Nombre	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Guadeloupe	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%
Drom	9 845	15,3	12,4	5,5%	14,6%
France	689 709	21,2	13,0	5,6%	11,0%

(\*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(\*\*) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(\*\*\*) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

(\*\*\*\*) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 12,5 accidents du travail en Guadeloupe en 2019. Ce taux de fréquence est inférieur à la moyenne des autres Drom hors Mayotte (15,3) lui-même plus faible que celui du niveau national (21,2). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 16,1 contre 12,4 dans les Drom et 13,0 au niveau national (ce niveau est plutôt stable ces dernières années). Un accident du travail sur douze en Guadeloupe a occasionné en 2018 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS, d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur dix huit dans les Drom et un sur dix huit également au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 15,6 % en Guadeloupe, un taux supérieur à celui observé en moyenne dans les Drom hors Mayotte (14,6 %) ou au niveau national (11,0 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 99 782 jours d'arrêt de travail en 2019 en Guadeloupe.

### Un pic d'accidents du travail en 2017 en Guadeloupe

Année	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
2019	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%
2018	1 600	12,9	15,7	7,6%	15,9%
2017	2 210	17,6	15,2	5,8%	14,9%
2016	1 382	11,0	17,4	8,8%	18,2%
2015	1 284	10,3	4,8	3,3%	13,9%
2014	1 195	9,7	16,5	7,4%	22,8%
2013	1 795	14,9	11,9	3,9%	20,6%
2012	1 632	13,6	13,0	5,0%	19,0%
2011	1 300	10,7	12,3	7,2%	16,0%
2010	931	7,7	11,4	9,1%	16,3%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans

les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Entre 2005 et 2018, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord diminué nettement en Guadeloupe, passant de 1 391 en 2005 à 931 en 2010. Il remonte ensuite pour atteindre 1 795 en 2013 avant d'évoluer sous ce niveau ensuite. L'année 2017 marque un pic des accidents du travail. Les années 2009 et 2010 auront été particulières avec un nombre d'accidents du travail exceptionnellement faible et un taux de fréquence au plus bas en Guadeloupe (crises économique et sociale fin 2009). Le taux de fréquence a aussi enregistré un pic en 2017 en Guadeloupe. L'indice de gravité est supérieur en 2019 à « sa moyenne » sur la période 2005-2019. La proportion des AT avec IPP est également plus importante en 2019 qu'à l'accoutumé. Le taux moyen d'IPP des AT avec IPP est plus bas que sa moyenne sur la période, après avoir atteint sa plus forte valeur sur l'année 2014 (22,8 %).

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2019

### L'agriculture et la construction sont les secteurs d'activité les plus « accidentogènes »

Compte tenu du poids important du tertiaire (commerce et services) dans les activités en Guadeloupe, trois-quarts des accidents du travail ont lieu dans ce secteur en 2019. L'industrie concentre 11,2 % des accidents quand la construction en regroupe 10,1%. L'agriculture en déclare moins de 2,0 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » au regard de l'indicateur du taux de fréquence (nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées). Ainsi les salariés de l'agriculture et de la construction subissent plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Guadeloupe. Dans la construction, le taux de fréquence est à 15,5 en 2019 (17,8 en 2018) et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (34,6). Les salariés de l'agriculture sont également plus exposés que la moyenne en 2019 avec un taux de fréquence des AT à 13,3 (21,7 en 2018). A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont « habituellement » les moins exposés avec des taux de fréquence des AT qui atteignent respectivement 12,2 et 12,5 en 2019.

### Les accidents de travail par secteur d'activité en 2019

Guadeloupe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	31	13,3	16,3	9,7%	12,7%
Industrie	183	12,2	9,2	9,3%	8,2%
Construction	165	15,5	28,5	9,7%	18,9%
Commerce, réparation	322	12,5	24,3	7,8%	25,0%
Services	934	12,2	12,9	7,8%	13,6%
<b>Ensemble</b>	<b>1 635</b>	<b>12,5</b>	<b>16,1</b>	<b>8,2%</b>	<b>15,6%</b>

Drom (hors Mayotte)	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	400	28,2	17,1	4,5%	13,5%
Industrie	1 330	18,9	17,0	6,5%	13,7%
Construction	873	16,1	20,5	6,8%	18,9%
Commerce, réparation	1 677	14,9	14,6	5,2%	18,7%
Services	5 565	14,3	9,6	5,2%	12,9%
<b>Ensemble</b>	<b>9 845</b>	<b>15,3</b>	<b>12,4</b>	<b>5,5%</b>	<b>14,6%</b>

France entière	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	14 980	31,0	37,2	11,1%	10,8%
Industrie	96 730	17,5	12,0	6,2%	11,1%
Construction	82 946	33,3	28,3	6,5%	13,1%
Commerce, réparation	104 310	19,8	10,2	4,9%	10,6%
Services	390 743	20,8	11,5	5,3%	10,5%
<b>Ensemble</b>	<b>689 709</b>	<b>21,2</b>	<b>13,0</b>	<b>5,6%</b>	<b>11,0%</b>

### Une gravité des accidents du travail plus forte dans la construction en 2019

8,2 % des AT ont donné lieu à l'attribution d'un taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) en 2019 en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy (7,6 % en 2018 avec 1 600 accidents déclarés). Ce pourcentage culmine à 9,7 % dans la construction et l'agriculture mais est un peu plus faible ailleurs. La construction présente en 2019 l'indice de gravité occasionné par les AT le plus élevé (28,5) quand la moyenne des secteurs d'activité atteint 16,1 en Guadeloupe (15,7 en 2018). La construction présentait à l'inverse un indice de gravité particulièrement bas en 2018 (6,6) en comparaison des années précédentes (57,0 en 2017). De fait, les indicateurs peuvent être volatiles d'une année sur l'autre localement compte tenu d'effectifs parfois faibles. Les indicateurs sont plus stables au niveau national. Dans le secteur commerce-réparation, l'indice de gravité est aussi supérieur à celui observé en moyenne pour l'ensemble des secteurs. Le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente y est aussi élevé (18,0% en 2017). Dans l'industrie et les services, les indices de gravité des AT sont inférieurs de la moyenne (9,2 et 12,9) tout comme les taux d'IPP (8,2 et 13,6%).

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DA RES, hors Mayotte

### Les ouvriers sont les plus exposés

Catégorie sociale	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Cadres et chefs d'entreprise	81	5,7	10,6	8,6%	21,4%
Professions intermédiaires	263	10,0	12,2	8,4%	14,5%
Employés	592	11,0	18,4	8,8%	18,9%
Ouvriers	699	19,4	17,8	7,6%	12,1%
<b>Ensemble</b>	<b>1 635</b>	<b>12,5</b>	<b>16,1</b>	<b>8,2%</b>	<b>15,6%</b>

### Caractéristiques des accidentés du travail : les ouvriers et les actifs masculins les plus touchés

En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 19,4 AT en 2019 contre 5,7 AT pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprise (10,0) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 11,0 AT par million d'heures travaillées.

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DA RES, hors Mayotte



## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2019

### Les Hommes sont les plus exposés

Sexe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	887	12,9	18,1	8,3%	16,8%
Femmes	748	12,1	13,7	8,0%	14,2%
Ensemble	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DA RES, hors M ayotte

légèrement plus forte chez les hommes que chez les femmes en Guadeloupe en 2019. Le taux moyen d'IPP est également plus élevé pour ces derniers (16,8% contre 14,2%).

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (12,9 AT pour les hommes par million d'heures contre 12,1 pour les femmes en 2019). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs conséquences sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 18,1 contre 13,7. Concernant les AT avec IPP, la proportion est

### Des taux de fréquence assez stables à tous les âges en Guadeloupe

Tranche d'âge	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 15 à 19 ans	14	ns	ns	ns	ns
De 20 à 29 ans	265	12,6	4,3	3,4%	10,0%
De 30 à 39 ans	364	12,5	13,4	6,3%	16,9%
De 40 à 49 ans	409	12,0	15,4	8,3%	15,5%
De 50 à 59 ans	455	13,2	26,9	11,4%	17,9%
60 ans ou plus	128	12,1	15,3	12,5%	10,1%
Ensemble	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DA RES, hors M ayotte

Le taux de fréquence, nombre d'AT par million d'heures, est stable et ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe contrairement à l'ensemble des autres régions où la baisse est systématique avec l'âge. Au niveau national, le taux de fréquence passe de 40,1 pour les 15-19 ans à 15,2 pour les 60 ans ou plus. L'indice de gravité augmente nettement avec l'âge en Guadeloupe hormis pour les 60 ans et plus. Les accidents de travail des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, sont rares. Les indicateurs ne sont pas significatifs pour cette tranche d'âge en Guadeloupe.

### Taux de fréquence plus élevés dans les établissements de 10 à 499 salariés

Taille d'établissement	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	410	8,3	6,1	7,3%	10,1%
De 10 à 49 salariés	609	14,0	16,8	7,9%	15,3%
de 50 à 199 salariés	385	16,1	15,9	7,0%	14,1%
de 200 à 499 salariés	180	18,2	37,7	10,0%	20,7%
500 salariés ou plus	33	8,9	4,9	6,1%	9,0%
Ensemble **	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%

Champs : salariés du régime général présents dans les DADS & DSN Insee

Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee, calculs DARES, hors M ayotte, \*\* non ventilés inclus

Les accidents du travail sont plus fréquents en 2019 dans les établissements de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire dans ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et 500 salariés. Pour les établissements les plus petits, de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est par contre moins élevé (8,3 contre 12,5 en moyenne). Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc plus faible (8,9). Le nombre d'accidents dans ces grands établissements a néanmoins sensiblement augmenté en 2019.

L'exercice de production des données d'accidents du travail pour la période 2011-2012 a donné lieu à certaines évolutions, tout en conservant la structure et les principales caractéristiques des données de la période 2005-2010. Le champ des données intègre désormais les salariés du régime général comme précédemment, ainsi que les salariés du régime agricole qui dépendent de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le périmètre des données MSA comprend uniquement les salariés agricoles de France métropolitaine, hors Alsace-Moselle où subsiste un régime distinct. Il n'y a donc pas d'incidence pour les indicateurs de la Guadeloupe ou des autres Dom. La méthode de construction de la taille d'établissement (en effectifs salariés) a évolué. La taille d'établissement est exprimée en tranches de salariés en équivalent temps plein (ETP). Avant, on considérait que tous les secteurs, le volume horaire d'un salarié en ETP était le même. Pour les données 2011 et 2012, on module selon la médiane du volume horaire annuel des salariés à temps plein, par secteur d'activité et profession. Cela impacte peu néanmoins la taille des établissements par tranches d'effectifs salariés.

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2019

### Face au risque, certaines tendances perdurent

Après un pic en 2017, les taux de fréquence diminuent sensiblement. Mais année après année, quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste toujours supérieur à celui des femmes même si l'écart est faible désormais. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux à l'exception des 60 ans ou plus qui présentent des taux de fréquence en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés loin devant les cadres et chefs d'entreprises (en hausse néanmoins les années les plus récentes), ainsi que devant les professions intermédiaires et les employés.

### Evolution du risque selon le profil des salariés : les ouvriers sont les plus touchés

Taux de fréquence des AT	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Sexe</b>										
Hommes	12,9	13,9	19,1	12,3	11,4	10,1	16,9	15,5	12,5	8,9
Femmes	12,1	11,8	16,0	9,5	9,1	9,2	12,5	11,4	8,8	6,3
<b>Tranches d'âge</b>										
De 15 à 19 ans	12,9	6,7	7,1	3,1	2,1	5,8	7,5	8,0	3,3	1,0
De 20 à 29 ans	12,6	11,9	19,2	10,5	9,5	9,0	14,4	14,1	11,5	8,3
De 30 à 39 ans	12,5	12,9	17,3	11,4	10,3	10,5	15,0	13,9	10,5	7,7
De 40 à 49 ans	12,0	13,1	17,5	11,4	11,1	9,7	15,1	13,5	10,7	7,5
De 50 à 59 ans	13,2	13,9	18,0	11,3	10,8	10,3	16,1	13,6	11,8	8,4
60 ans ou plus	12,1	11,7	15,5	8,3	8,0	7,2	10,0	10,7	6,9	3,9
<b>Catégorie sociale</b>										
Cadres et chefs d'entreprise	5,7	5,8	10,7	6,4	4,4	4,5	2,9	2,7	1,5	1,8
Professions intermédiaires	10,0	9,8	15,7	9,2	8,1	9,0	12,6	12,6	10,0	4,1
Employés	11,0	10,9	14,1	8,8	8,4	7,7	12,2	11,6	9,0	8,3
Ouvriers	19,4	21,4	27,8	17,6	17,3	15,3	25,0	21,0	17,3	11,1

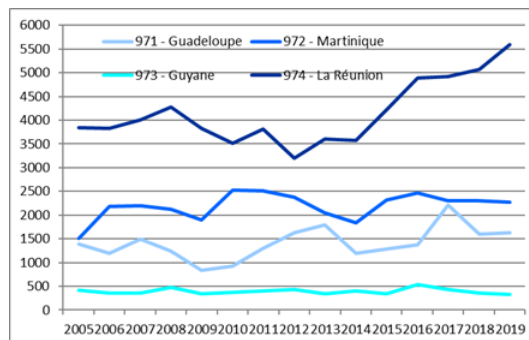
Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS & DSN Insee  
Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

### Drom : situations contrastées dans les différents territoires face aux accidents du travail

La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Drom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2019, la Martinique et La Réunion cumulent 7 880 AT soit 80,0 % des AT reconnus dans ces quatre Drom. En 2019, la Guadeloupe se distingue des autres Drom par un indice de gravité plus élevé (16,1), ainsi qu'une proportion des AT avec IPP plus forte (8,2%). Par contre, le taux de fréquence des AT est plus bas en Guadeloupe (12,5) que dans les autres territoires à l'exception notable de la Guyane (5,2).

### Les accidents du travail dans les Drom : moins fréquents qu'au niveau national

Année 2019	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Guadeloupe	1 635	12,5	16,1	8,2%	15,6%
Martinique	2 280	16,1	8,3	3,1%	16,6%
Guyane	330	5,2	6,5	7,6%	16,7%
La Réunion	5 600	18,4	13,9	5,6%	13,6%
Drom (hors Mayotte)	9 845	15,3	12,4	5,5%	14,6%
France	689 709	21,2	13,0	5,6%	11,0%



Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS & DSN Insee  
Sources Cnam-TS, DADS & DSN Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte

### Pour en Savoir plus :

- « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ? », Dares Analyses n°53, novembre 2022
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2018 », Deets Guadeloupe, janvier 2022
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2016 », Dieccte Guadeloupe, août 2020
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2013 », Dieccte Guadeloupe, septembre 2017
- « Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016
- « Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009
- « 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

### Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) / Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, «à durée égale d'exposition», en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé.

La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

### 4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

### Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

#### Bureaux de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Immeuble Orlando, BVD de Houelbourg Sud, Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

#### Bureau de Saint -Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin  
Téléphone : 05.90.29.09.16 Télécopie : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Ludovic Degaille

Réalisation : Charly Darmalingon & Roman Janik, Service ESE (Etudes, Statistique, Evaluation)

Courriel : [deets-971.statistiques@deets.gouv.fr](mailto:deets-971.statistiques@deets.gouv.fr) Adresse Internet : [guadeloupe.deets.gouv.fr](http://guadeloupe.deets.gouv.fr)